

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue mercredi, le 24 juillet 2013 à 16h00 à la salle de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Monsieur Bertrand Bouchard et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lise Savard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Absences : Guy Tremblay
Ruth Tremblay
Lyne Girard

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION AUTORISANT LE REFINANCEMENT DU BILLET #5 (RÈGLEMENT 78-08) AUPRÈS DU CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES
3. RÉOLUTION MODIFIANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE CHARLEVOIX
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

129-07-13 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

130-07-13 Résolution autorisant le refinancement du billet #5 (règlement 78-08) auprès du Centre financier aux entreprises

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

- que la municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite du Centre financier aux Entreprises de Charlevoix pour son emprunt de 59 655\$ en vertu du règlement No 78-08 au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins de 4,70% à compter du 15 juillet 2013 jusqu'au 15 juillet 2018 ;
- que Bertrand Bouchard, maire et Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents dans ce dossier.

131-07-13 Résolution modifiant le protocole d'entente intervenu avec la Société de Développement du Domaine Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement du Domaine Charlevoix désire ajouter des terrains à la phase I du projet ;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente a été signé le 3 juillet 2012 et que celui-ci ne correspond plus à la portion du projet que le promoteur désire mettre de l'avant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter les modifications suivantes au protocole d'entente en vigueur :

Que « l'article 1.1 Description générale du projet » soit remplacé :

Dans le respect du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) original et des amendements s'y rattachant, faisant partie intégrante de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité suivant le Règlement numéro 128-11, le Promoteur s'engage à réaliser tous les travaux utiles et nécessaires pour la mise en marché du projet de développement domiciliaire « Domaine Charlevoix », suivant la phase 1 à laquelle s'ajoute les terrains 117 à 123, 134 à 137, 701 à 703 et 715 à 719 telles que délimitées au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin en date du 28 février 2011, et portant le numéro 18289 (version 12 – daté du 6 juin 2013) de ses minutes, dont un exemplaire est joint au présent addenda.

Que « l'article 1.8 Taxe de secteur pour la pose de revêtement en enrobé bitumineux » soit remplacé par :

Le Promoteur accepte que la Municipalité prévoie dans son règlement d'emprunt nécessaire pour le paiement de sa part contributive prévue au présent protocole d'entente, une taxe spéciale imposée à l'égard de tous les terrains projetés à la phase I modifiée tel que montré au projet de lotissement joint au présent addenda, afin de pourvoir à la charge fiscale de l'emprunt de 150 000\$, laquelle taxe sera exigible sur chaque terrain tant qu'une résidence n'est pas construite sur ledit terrain. Bien entendu, le Promoteur reconnaît que le conseil municipal conserve son pouvoir discrétionnaire en matière de réglementation et de taxation dans l'avenir, sous réserve de l'obtention des approbations prévues à la loi.

132-07-13 Levée de la réunion

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 16h15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière